

DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE  
AU 31 DÉCEMBRE 2023



FAITES LE CHOIX

**DES SOLUTIONS ÉLECTRIQUES ÉCO-PERFORMANTES  
ET BÉNÉFICIEZ DE REMBOURSEMENTS EXCLUSIFS !**

JUSQU'À  
**1700 €**   
**REMBOURSÉS**



**400 €\*\***

1 POMPE À CHALEUR  
AIR-EAU **AÉROLIA**



**150 €\*\***

1 POMPE À CHALEUR  
PISCINE OU 1 CHAUFFE-EAU  
THERMODYNAMIQUE **AÉROMAX**



**150 €\*\***

1 POMPE À CHALEUR  
AIR-AIR **NAGANO**



**150 €\*\***

3 RADIATEURS CONNECTÉS  
**MYTHIK, EQUATEUR, BILBAO,  
OVATION** OU RADIATEURS  
SÈCHE-SERVIETTES CONNECTÉS  
**SYMPHONIK, RIVIERA, ALLURE\*\***



VALIDEZ AU MOINS  
1 DOSSIER DE REMBOURSEMENT  
DANS CHACUNE DES 4 GAMMES  
POUR PARTICIPER AU TIRAGE AU SORT

**ET TENTEZ DE GAGNER**

**1 SÉJOUR  
D'UNE SEMAINE  
À AVORIAZ**  
pour 2 personnes !

**POUR PARTICIPER, RENDEZ-VOUS SUR [WWW.THERMOR-PRO.FR](http://WWW.THERMOR-PRO.FR)**

\* LES JOURS THERMOR - \*\* OFFRE VALABLE 2 FOIS PAR GAMME PRODUIT, PAR RAISON SOCIALE  
\*\*\* AU CHOIX PARMIS LA LISTE DE RADIATEURS OU RADIATEURS SÈCHE-SERVIETTES CONNECTÉS INDICUÉS





JUSQU'À  
**1700 € TTC**  
REMBOURSÉS



**1 ACHETEZ ET INSTALLEZ LES SOLUTIONS ÉLECTRIQUES ÉCO-PERFORMANTES THERMOR**  
entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2023, chez votre distributeur habituel.



**400 €**  
REMBOURSÉS

Pour l'achat de :  
1 POMPE À CHALEUR  
AIR-EAU AÉROLIA



**150 €**  
REMBOURSÉS

Pour l'achat de :  
1 POMPE À CHALEUR  
AIR-AIR NAGANO  
(UNITÉ EXTÉRIEURE)



**150 €**  
REMBOURSÉS

Pour l'achat de :  
1 POMPE À CHALEUR PISCINE  
AÉROMAX OU 1 CHAUFFE-  
EAU THERMODYNAMIQUE  
AÉROMAX

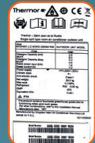


**150 €**  
REMBOURSÉS

Pour l'achat de :  
3 RADIATEURS CONNECTÉS  
MYTHIK, EQUATEUR, BILBAO,  
OVATION OU RADIATEURS  
SÈCHE-SERVIETTES CONNECTÉS  
SYMPHONIK, RIVIERA, ALLURE  
(AU CHOIX)

**2 POUR BÉNÉFICIER DE VOTRE REMBOURSEMENT**

- Connectez-vous jusqu'au 31 janvier 2024 inclus sur le site : [www.thermor-pro.fr/participation-thermordays](http://www.thermor-pro.fr/participation-thermordays) et complétez votre dossier.
- Renseignez vos coordonnées postales.
- Renseignez le RIB de votre société mentionnant votre IBAN.
- Téléchargez impérativement la ou les factures d'achat du ou des appareils de votre distributeur datées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2023.
- Téléchargez impérativement la ou les photos des étiquettes de série qui se trouvent sur le côté des appareils (unités extérieures pour Nagano).



Exemple étiquette  
unité extérieure  
Nagano



Exemple  
d'étiquette  
radiateur

L'étiquette entière doit être parfaitement lisible ainsi que le numéro de série de l'appareil.  
Les codes barres des cartons ne sont pas acceptés. La facture doit être entière, lisible, sans suppression ni rature.  
Un bon de livraison ne peut être pris en compte. Pensez à photographier l'étiquette avant l'installation des appareils.

**3 VOUS RECEVREZ VOTRE VIREMENT BANCAIRE** sous 4 à 6 semaines, sous réserve d'un dossier complet et conforme. Offre limitée à 2 remboursements par raison sociale installateur par gamme de produits éligibles : Pompe à chaleur air-eau, Pompe à chaleur air-air, Pompe à chaleur Piscine ou Chauffe-eau Thermodynamique, Radiateurs connectés, dans la limite d'un montant total de 1700 € TTC, soit 8 dossiers validés, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2023.

**4 LES INSTALLATEURS AYANT VALIDÉ AU MOINS 1 DOSSIER DE REMBOURSEMENT**

dans chacune des 4 gammes (Pompe à chaleur air-eau, Pompe à chaleur air-air, Pompe à chaleur Piscine ou Chauffe-eau Thermodynamique et Radiateurs connectés) participeront au tirage au sort qui aura lieu le 29 février 2024 pour déterminer le gagnant du voyage à Avoriaz (valeur du séjour : 4000 € TTC).



Pour tout renseignement,  
contactez notre centre de  
gestion au **03 86 97 16 29\***  
ou à l'adresse [thermor@lpv.fr](mailto:thermor@lpv.fr)

MODALITÉS DE L'OFFRE : Offre de remboursement de 150 € TTC et 400 € TTC réservée aux installateurs professionnels domiciliés en France métropolitaine (Corse comprise) et valable pour l'achat du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2023 des solutions électriques éco-performantes Thermor suivantes : 1 Pompe à chaleur air-eau AéroliA : 400 € remboursés, 1 Pompe à chaleur air-air Nagano : 150 € remboursés pour l'achat d'1 unité extérieure Nagano, 1 Pompe à chaleur Piscine ou 1 Chauffe-eau Thermodynamique : 150 € remboursés pour l'achat d'1 Pompe à chaleur Piscine Aéromax Piscine ou d'un chauffe-eau Aéromax 5 ou Aéromax Split 3 ou Aéromax Access, 3 Radiateurs connectés ou radiateurs sèche-serviettes connectés : 150 € remboursés pour l'achat de 3 radiateurs ou radiateurs sèche-serviettes au choix parmi les appareils Mythik, Equateur 4, Bilbao 3, Ovation 3, Symphonik, Riviera 2, Allure 3. Offre limitée à 2 remboursements par raison sociale installateur (même nom, même RCS) par gamme de produits éligibles (Pompe à chaleur air-eau, Pompe à chaleur air-air, Pompe à chaleur Piscine ou Chauffe-eau Thermodynamique, Radiateurs connectés), dans la limite d'un montant total de 1700 € TTC, soit 8 dossiers validés. Pour bénéficier d'un remboursement de 150 € TTC et 400 € TTC, enregistrez votre demande sur le site <https://www.thermor-pro.fr/participation-thermordays> jusqu'au 31 janvier 2024 inclus (modalités complètes de l'opération indiquées sur le site). Les installateurs ayant validé au moins 1 dossier de remboursement dans chacune des 4 gammes (Pompe à chaleur air-eau, Pompe à chaleur air-air, Pompe à chaleur Piscine ou Chauffe-eau Thermodynamique et Radiateurs connectés) participeront au tirage au sort qui aura lieu le 29 février 2024 pour déterminer le gagnant du séjour à Avoriaz. Aucune réclamation ne sera acceptée après le 31 mars 2024. Le règlement du tirage au sort est disponible sur le site de l'opération.



\*Prix d'un appel local.